



# Dossier de Presse

## Séance plénière Décisions Modificatives 2022 Orientations Budgétaires 2023

Département de l'Indre

Direction de la Communication - Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Contact presse : Muriel Bonnefond - Tél : 02 54 08 38 53 - Fax : 02 54 08 39 05 - Email : [mbonnefond@indre.fr](mailto:mbonnefond@indre.fr)

# Décision Modificative n°2

La Décision Modificative n°2 est le dernier acte budgétaire de l'année. Elle s'équilibre à 800 000 €.

## LES PRINCIPAUX DOSSIERS :

### Solidarité

+ **500 000 €** pour permettre la revalorisation des rémunérations des assistants familiaux,

Des crédits supplémentaires à destination du Fonds d'aide au maintien de la vie à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie,

Une subvention au bénéfice du service départemental de l'Office national des anciens combattants.

### Attractivité

**82 000 €** pour soutenir l'installation de praticiens sur notre territoire et ainsi lutter contre la désertification médicale.

### Éducation

Une aide exceptionnelle en faveur de l'Association pour le Développement Universitaire d'Issoudun afin de permettre le maintien des prix des repas pour les étudiants de l'IUT.

### Soutien aux communes

Des crédits supplémentaires pour le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain et le Fonds d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale.

### Soutien au secteur sportif

Des subventions pour soutenir 5 clubs de haut niveau dans l'Indre et une subvention exceptionnelle attribuée à l'Union Sportive Le Poinçonnet Basket pour permettre le déménagement transitoire de l'équipe élite suite aux intempéries.

### Tourisme et culture

+ **21 000 €** pour le Syndicat Mixte du château de Valençay afin de participer au financement d'une expertise d'un tableau qui représenterait possiblement Machiavel et qui pourrait être attribué à Léonard de Vinci.

**9,2 M€**  
**d'Autorisations de Programme\* complémentaires**  
**en anticipation du Budget Primitif 2023**

---

\*Le Conseil départemental peut d'ores et déjà lancer les consultations pour que les entreprises aient leurs commandes en début d'année.

**4 115 000 € pour les renforcements de chaussées et routes départementales**

+

**4 740 000 € pour des travaux dans les collèges**

+

**des travaux complémentaires :**

- ✓ 30 000 € pour la Circonscription d'Action Sociale de Châteauroux
- ✓ 100 000 € pour la déconstruction et le suivi de pylônes de téléphonie
- ✓ 129 300 € pour l'aménagement du territoire (Espace Naturel Sensible, Fonds d'aide au maintien des activités en zone rurale, acquisition d'éco-compteurs)
- ✓ 110 000 € pour le Patrimoine et la Culture

# Vœux présentés lors de la séance plénière

## **1. Vœu pour l'application du Bouclier Tarifaire énergétique en faveur des publics les plus fragiles**

Sur cette mesure, qui est globalement vertueuse, le Département souhaite davantage de clarté mais aussi une vigilance particulière pour qu'elle profite à l'ensemble des bailleurs sociaux, des associations caritatives et des établissements accueillant des publics en situation de fragilité.

La collectivité alerte l'État sur cette situation inédite où les dépenses d'énergie explosent alors que nous devons financer des travaux d'économie d'énergie. Pour cela, le Département souhaite un soutien dédié, et demande en parallèle la mise en œuvre d'une politique forte pour que la France puisse concourir à son indépendance énergétique.

## **2. Vœu de soutien au Comité de Défense de la Gare d'Argenton-sur-Creuse**

Le transport ferroviaire est un outil d'abord qui agit pour le désenclavement des territoires ruraux, mais qui est aussi au service du développement touristique et économique et enfin qui concourt à l'attractivité des secteurs ruraux.

Le Conseil départemental de l'Indre soutient la demande de rétablissement de la desserte de trains pour Argenton-sur-Creuse, notamment au départ de Paris le matin.

Le redéploiement d'un trafic ferroviaire performant et de proximité passera nécessairement par la modernisation de la ligne POLT nécessitant là encore un engagement fort de l'État.